



Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté (CSPLP)

GROUPE I : AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES GROUPES VULNERABLES.

RAPPORT DU GROUPE I

LISTE DES ABBRÉVIATIONS

ANRS	Association Nationale des Retraités du Sénégal
ASC	Association Sportive et Culturelle
BIT	Bureau International du Travail
CAGV	Cellule d'Appui aux Groupes Vulnérables
CNCA	Caisse Nationale de Crédit Agricole.
CONGAD	Conseil des ONG d'Appui au Développement
COSEF	Conseil Sénégalais de Femmes
DAP	Document d'Appui au Programme
DAS	Direction de l'Action Sociale
DPRE/ME	Direction de la Planification et de la Recherche en Education
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ESIS	Enquête de Suivi des Indicateurs de Santé
ESP	Enquête Sur les Priorités
FAD	Fonds Africain pour le Développement
FIS	Fonds d'Investissement Social
FNAE	Fonds National d'Action pour l'Emploi
FND	Fonds Nordique de Développement
FNAS	Fonds National d'Action Social
FNUAP	Fonds des Nations Unies

FONGS	Fédération des Organisations Non Gouvernementale du Sénégal
IPEC	International Programme for Elimination of Child Labour
GIE	Groupements d'Intérêt Économique
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
MFSN	Ministère de la Femme et de la Solidarité Nationale
PANAF	Plan d'Action National de la Femme
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDIS	Programme de Développement Intégré de la Santé
PELT	Projet Eau Long Terme
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programmes des Nations Unies pour le Développement
PME	Petite et Moyenne Entreprise
RAFET	Réseau Africain pour la promotion de la Femme Travailleuse
RGP	Recensement Général de la Population
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africain
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

PREMIERE PARTIE : ETAT DES CAUSES ET DES MANIFESTATIONS DE LA PAUVRETE, CARACTERISTIQUE DES GROUPES VULNERABLES

Introduction

Le Gouvernement du Sénégal ambitionne, dans le cadre de la formulation de son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, de prendre en compte, par des programmes ad hoc, les groupes vulnérables (femmes, enfants, personnes handicapés et personnes du troisième âge.

Le présent document restitue, sous forme de rapport, les résultats des travaux du groupe thématique « Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables ».

Le chapitre 1 fait l'état des lieux des causes et manifestations de la pauvreté en décrivant, plus particulièrement, l'état de pauvreté au niveau national, la situation dans les secteurs sociaux, en abordant des questions axées sur pauvreté, genre et sécurité alimentaire, pauvreté et environnement urbain et rural.

Le chapitre 2 décrit l'état de vulnérabilité des couches de la population par catégories tandis que le chapitre 3 dresse le bilan des politiques et des programmes de prise en charge qui ont été menés tout en situant, au préalable, les acteurs impliqués.

Enfin, le chapitre 4 présente, sous forme de programmes et plans d'actions ad hoc, les initiatives proposées pour améliorer la situation des populations appartenant aux groupes vulnérables retenus.

1 Etat des causes et des manifestations de la pauvreté

1.1 État de Pauvreté

Avec une population estimée à plus de 10 millions d'habitants, répartie sur une superficie de 196.712 km², le Sénégal est selon le classement du PNUD en l'an 2000 l'un des 20 pays les plus pauvres du monde. Il occupe le 154^{ème} rang sur 174 pays. Malgré la reprise de la croissance économique enregistrée ces dernières années, environ 65,3 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

Au Sénégal, 30% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté, si celui-ci est défini comme étant la dépense nécessaire à l'acquisition de 2400 calories par jour et par personne dans le ménage. Suivant cet indicateur, 80% des pauvres sont localisés en milieu rural. La pauvreté touche plus le milieu rural où vit plus de 60% de la population.

Par ailleurs le diagnostic révèle qu'il y a plus de pauvres chez les ménages polygames et que la prévalence de la pauvreté augmente avec la taille du ménage, mais aussi que le niveau d'instruction est très faible parmi les chefs de ménages pauvres. Quant au cadre de vie des ménages pauvres, le niveau de dégradation y est alarmant.

La pauvreté est plus présente dans les ménages de travailleurs indépendants du secteur agricole et est plus prononcée dans les régions à agriculture peu diversifiée et moins concernées par l'émigration (Kolda, Fatick et Kaolack renferment (41%)).

La répartition des ménages concernés par la pauvreté à travers le pays laisse apparaître un contraste entre les villes (moins de 17%) et les zones rurales (plus de 40%) et cache de très fortes disparités entre régions. Six des dix régions affichent des taux au dessus de la moyenne nationale. Ce sont Ziguinchor (38%), Tambacounda (40%), Kaolack (40%), Louga (40%), Fatick (44%) et Kolda (53%). La ville de Dakar concentre à elle seule, plus de 50% des pauvres en milieu urbain.

La quasi-totalité des ménages ruraux (plus de 96%) ne disposent que d'un revenu inférieur à la moyenne nationale. On note l'existence de problèmes de redistribution des revenus à l'intérieur de l'espace rural, d'où une concentration de richesses auprès d'un nombre réduit de ménages. Les revenus monétaires des couches pauvres dans les zones rurales proviennent principalement de la culture arachidière, des activités non agricoles et des transferts.

Dans les régions marquées surtout par des années de sécheresse, la baisse des revenus s'est traduite par la baisse de la consommation alimentaire des ménages et le recours à d'autres produits de substitution moins riches.

Les différentes catégories de pauvres en milieu urbain sont des personnes sans revenus stables ayant quitté le monde rural et s'étant installé dans zones d'habitations le plus souvent spontanées marquées par une précarité du cadre de vie.

La pauvreté touche encore les anciens salariés, ayant basculé dans la précarité et vivant dans un quartier pauvre, les personnes à faibles revenus vivant dans des conditions souvent difficiles, les groupes sociaux de femmes, d'enfants appartenant à des ménages dont les chefs ont des problèmes d'accès à l'emploi, les personnes esseulées ou incapables de mobiliser un capital relationnel ou des ressources susceptibles de les sortir de leur situation de vulnérabilité.

Les principales sources de revenu des ménages sont les unités de production non agricoles et la rémunération des salariés qui font respectivement 28% et 24% totalisant ainsi plus de la moitié du revenu total. Il faut ajouter à cela les transferts reçus par les ménages et les revenus de la propriété correspondant respectivement à 19% et 13%.

1.2 Situation des secteurs sociaux

1.2.1 Santé et Action sociale

Pour les femmes comme pour les jeunes et les autres composantes de la population, la couverture sanitaire s'est dégradée pendant la dernière décennie. On est passé de la situation d'un hôpital pour 404.818 habitants en 1988 à la situation d'un hôpital pour 465.510 en 1993. En 1997, 158.000 personnes s'adressaient à un centre de santé contre 148.151 cinq ans plus tôt.

Seules les couvertures par poste de santé (1 pour 11.000 habitants en 1997) et par sage-femme (1 pour 5.190 femmes de 15 à 49 ans et enfants de 0 à 4 ans) se rapprochent des ratios recommandés par l'OMS (1 pour 10.000 et 1 pour 5.000 respectivement).

Le rayon d'action moyen d'un poste de santé, est de 9,3 km pour l'ensemble du pays avec de grandes disparités régionales, passant de 1,5 km à Dakar, à 15,5 km dans la région de Tambacounda. Cette situation encore déficitaire de l'offre de services de santé fait transparaître pour les autres groupes vulnérables de multiples difficultés d'accès aux formations sanitaires.

Pour son financement, le secteur de la santé compte en premier lieu sur l'État et à un degré moindre, sur les collectivités locales et les ONG. Les ménages, quant à eux, consacrent 3,4% de leurs dépenses annuelles pour la prise en charge de leurs problèmes de santé. Les dépenses exécutées dans le secteur de la santé à partir de la participation des populations en 1995 se chiffrent à un peu plus de 2 milliards correspondant à 87% des recettes de la période.

Au niveau des districts, les dépenses de fonctionnement en 1995 ont été couvertes à 64% par les comités de santé et à 36% par le budget de l'État. Cette tendance est plus nette pour le niveau poste de santé où les comités prennent totalement en charge les dépenses de fonctionnement, en maintenant leur taux de couverture à une moyenne de 1,12.

1.2.2 Education et Formation

Le taux brut de scolarisation en 2000/2001 est de 69,4%, avec 73,9% pour les garçons et 64,8% pour les filles. Le taux d'analphabétisme encore élevé au Sénégal est de 48,6%. Les femmes analphabètes représentent 58% contre 38,9% pour les hommes (Travaux du 9eme plan).

Le taux brut de scolarisation global a connu une évolution à la hausse en passant de 59% en 1997 à 65,5 en 1999 et 68,6% en 2000. Dans cette période, la part du budget consacrée à l'éducation est restée stationnaire, avec un taux de 27%, a sensiblement augmenté par la suite pour atteindre 34% en 1997 avant de se stabiliser à 33% les années suivantes.

Si on rapproche la variation de la part du budget à celle du taux brut de scolarisation, on peut s'interroger sur l'impact de l'accroissement du budget sur le niveau de scolarisation.

Le secteur de l'Education est confronté à plusieurs problèmes qui limitent ses performances : l'inadéquation entre l'offre et la demande, une répartition déséquilibrée des infrastructures scolaires encore insuffisantes, une insuffisance des enseignants et du personnel d'encadrement, etc.

La politique d'alphabétisation, d'éducation de base et de promotion des langues nationales qui connaît un regain d'intérêt et qui bénéficie de plus en plus de ressources a permis d'obtenir des résultats forts appréciables dans le secteur non formel.

Pour ce qui est de la formation professionnelle, le Gouvernement se propose de renforcer l'autonomie des centres de formation professionnelle afin d'améliorer la qualité des programmes de formation par rapport aux besoins des entreprises. Le système éducatif est financé notamment par le budget de l'État (32,65% en 1995/96), l'aide internationale, le secteur privé et les collectivités locales.

1.2.3 Approvisionnement en eau potable

Environ 63% des sénégalais ont accès à une eau potable à une distance de moins de 500 mètres du domicile ; 32% ont l'eau potable à domicile et 19% à moins de 100 mètres du logement. En milieu urbain, 90% ont accès à l'eau potable ; en milieu rural, ce taux est de 44%.

En 1995, environ 54% de la population urbaine avait un accès direct à l'eau potable et 42% aux branchements sociaux. Le reste de la population a recours aux sources traditionnelles.

L'une des plus grandes contraintes pour l'accès des pauvres à l'eau potable est le coût élevé du branchement difficilement supportable par les revenus modestes des populations défavorisées. En 2000, 83,7 % de la population a accès à l'eau potable, 32 % des ménages urbains ont accès à l'électricité en 1997, et 52 % vivent dans des logements qui ne leur appartiennent pas.

Le taux d'accès à l'eau potable national a connu une évolution positive de 8,5 % entre 1996 et 2000. Le Projet Sectoriel Eau entamé en 1996, a contribué dans la lutte contre la pauvreté par : l'augmentation de la production en eau potable de 60.000 m³ /j, la réalisation de 36.000 branchements sociaux et 400 bornes fontaines pour les groupes défavorisés.

Par ailleurs, dans la grille des tarifs, une tranche sociale de 20 m³ subit un tarif 180 FCFA/m³ (au lieu de 480 FCFA/m³). En plus, avec l'harmonisation de la TVA dans l'espace UEMOA, l'Etat a pris la mesure d'exempter les 40 premiers mètres cubes (m³) de TVA pour alléger la facture des groupes vulnérables.

Le Projet Eau Long Terme (PLT) a quant à lui permis des extensions importantes pour sécuriser l'approvisionnement en eau des zones péri-urbaines. La politique des branchements sociaux projetée d'en réaliser 31.000 à Dakar et 17.000 dans les zones secondaires.

Les grands programmes d'action entrepris ou envisagés dans le domaine de l'eau concernent essentiellement la gestion de l'offre de ressources en eau. Ils visent à assurer une adéquation permanente entre les ressources en eau mobilisées et la demande en eau générée par le développement économique et social du pays.

Cependant, l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des villes ne se fait pas proportionnellement à celle du taux de branchement à l'égout. Il se pose alors des problèmes

d'assainissement avec l'augmentation conséquente des eaux usées à évacuer. En 1997 le taux de desserte en eau potable en milieu rural était de 26 litre/hbt contre 35 litre/hbt pour les normes de l'OMS. Ce taux est resté dans les mêmes proportions en 1998 et 1999 pour après se situer à 28 litre/hbt en l'an 2000.

1.3 Pauvreté, genre et sécurité alimentaire

Les femmes sont les principales garantes de la sécurité alimentaire. Cependant leur accès aux ressources et aux moyens de production est très limité.

La production nationale en céréales ne satisfait pas les besoins des habitants dans 19 départements sur 30. Ces départements sont obligés de s'approvisionner à partir d'un réseau de marchés hebdomadaires.

Dans la zone sud du pays, le faible réseau de marchés hebdomadaires, les problèmes de moyens de locomotion, l'enclavement de certaines localités ainsi que l'absence d'une tradition de commerce chez les populations, l'insécurité, rendent l'approvisionnement difficile en cas de déficit de la production vivrière et occasionnent une insécurité alimentaire.

La vulnérabilité, selon le Programme Alimentaire Mondial (PAM, 1994), se mesure selon la capacité des personnes à réagir et à s'ajuster face aux risques qui peuvent menacer de façon temporaire ou permanente leur sécurité alimentaire.

Dans la stratégie nationale de sécurité alimentaire du Sénégal, l'accessibilité des groupes vulnérables, fait appel à deux notions distinctes : l'accès économique ou les capacités des ménages à acquérir par achat ou troc les denrées dont ils ont besoin et l'accès physique ou les capacités des ménages à trouver chez eux les aliments et produits de base essentiels.

1.4 Relations entre pauvreté et environnement

Les relations entre l'environnement et les situations de pauvreté sont multiples et complexes. Elles ont trait à l'écologie humaine, le développement, l'amélioration des conditions de vie.

Le capital en ressources naturelles a fortement subi les contrecoups de la péjoration du climat. Cependant, les impacts négatifs des stratégies de survie des populations de plus en plus pauvres ont été les plus déterminants dans la dégradation de l'environnement.

La vie rurale repose sur la production agricole, la pêche, l'élevage, la chasse et la cueillette. Malgré l'introduction de la monoculture de rente qui a fortement contribué à l'appauvrissement des ressources biologiques (fertilité des sols, biomasse végétale et ressources fauniques), la logique de subsistance détermine des attitudes négatives par rapport à la conservation des ressources.

La satisfaction durable des besoins primaires des ménages nécessite un accès planifié ou contrôlé des communautés aux ressources et la génération de nouvelles ressources (naturelles ou de substitution) dans les zones où il existe une forte demande.

La valorisation économique des ressources naturelles locales permettra la promotion d'un développement soutenu par des ressources endogènes. Elle autorisera une perception plus positive des politiques de conservation et une meilleure utilisation des ressources pour la couverture des besoins essentiels.

1.5 Causes et manifestations de la pauvreté

La pauvreté est multidimensionnelle. Elle englobe à la fois, un manque d'infrastructures économiques, un défaut de capacité, et un manque de moyen d'action pour trouver les ressources nécessaires à la satisfaction des besoins fondamentaux.

La pauvreté en milieu rural est souvent synonyme de faible revenu monétaire, baisse du niveau de l'autoconsommation, difficultés d'épargne et de constituer un patrimoine mais aussi difficulté d'accès aux services sociaux. Les difficultés d'accès au crédit et le déficit d'encadrement réduisent les paysans à des formes de production de subsistance qui ne permettent pas de dégager le surplus nécessaire pour l'accumulation locale.

Dans l'ensemble, les causes de pauvreté rurale peuvent être réparties en quatre catégories : les causes liées à la dégradation de l'environnement physique, à l'insuffisance de l'environnement socio-économique, à la détérioration de l'environnement social, et aux changements de l'environnement politico-économique.

En milieu urbain, la pauvreté est essentiellement liée à la conjonction des facteurs suivants :

La faiblesse des revenus qui servent à entretenir des ménages de grande taille, la forte croissance démographique, l'absence et/ou l'inefficacité des filets de sécurité.

Les multiples manifestations de la pauvreté au Sénégal sont fonctions des catégories et groupes concernées, mais également, des mécanismes d'allocation des ressources qui contribuent à accroître l'offre de services destinés à la satisfaction des besoins fondamentaux des individus.

Elles dépendent, en grande partie, des milieux de vie, des capacités des populations, des opportunités et possibilités de participation des populations pauvres à la gestion des pouvoirs. Globalement la pauvreté se manifeste par des défauts voire une absence de capacités de valorisation de ses propres aptitudes et compétences physiques et mentales.

Pour ce qui est du capital humain, la manifestation la plus perceptible est l'absence ou la faiblesse de capacités humaines de production de biens et services ; ce qui se traduit par une faible productivité. L'absence ou la défaillance des mécanismes et systèmes de solidarité engendre des formes d'exclusion diverses qui ont pour effet de marginaliser les groupes et populations concernées.

Quant aux manifestations liées au capital naturel, on peut évoquer, l'accroissement de la pression sur les ressources qui a pour effet de favoriser leur dégradation continue et la modification de l'écosystème.

Ainsi, la pauvreté engendre un état de privation de moyens nécessaires pour accroître les aptitudes à générer davantage de revenus, et à accéder aux services et biens permettant de couvrir les besoins pour vivre de manière décente. Elle a pour conséquence, entre autres, la marginalisation et l'exclusion des groupes particulièrement vulnérables concernées des systèmes socio-économiques.

La lutte contre la pauvreté devrait nécessairement passer par l'offre de possibilités d'augmenter les chances des populations pauvres à l'accès à des services comme la santé, l'éducation de base, l'eau potable et l'accès aux opportunités économiques comme le marché, la micro-finance ou, par ailleurs, les initiatives visant à réduire les facteurs de discrimination.

Quelque soit le niveau où l'on se situe, il reste démontré que le défaut de capacités, induit des effets et impacts pesant plus particulièrement sur les femmes, les handicapés, les enfants et les personnes du troisième âge.

2 Caractéristiques des groupes vulnérables

2.1 Définition de la vulnérabilité

La vulnérabilité est l'état d'existence qui émane d'un état de dénuement parfois dû à l'absence ou à la faiblesse de revenu et de ressource devant permettre de faire face aux besoins. Dans une situation de vulnérabilité, l'individu est confronté à des risques parfois difficiles à supporter. Selon l'état de vulnérabilité, il existe des groupes variés vivant le plus souvent en dessous du seuil de pauvreté.

La vulnérabilité peut être donc structurelle ou transitoire. Les groupes vulnérables sont essentiellement ceux des femmes, des enfants, des handicapés, des personnes du troisième âge (notamment des retraités), des producteurs sans moyens, des travailleurs déflatés, des chômeurs de longue durée, des jeunes (notamment des jeunes primo-demandeurs d'emploi).

2.2 Estimation des effectifs des groupes vulnérables

Rubriques	Pourcentage (%)	Valeurs absolues (Habitants)
- Population totale en 2000		9.529.648
- Femmes (Tous âges et toutes conditions)	52,3	4.984.005
- Enfants en bas âge (0 à 5 ans) (UNICEF)	16,8	1.600.980
- Filles en âge de scolarisation (MICS)	15,2	1.448.506
- Enfants travailleurs (6 à 14 ans) (UNICEF)	11,09	1.056.838
- Jeunes en âge d'emploi (15 à 25 ans) (MICS)	18,3	1.743.925
- Adolescents délinquants (13 à 35 ans) (DAP, 96)	0,32	30.494
- Talibés-mendiants (2 à 15 ans) (DAS, 2000)	1,04	99.108
- Handicapés (estimation globale) (RGP, 88)	2,08	198.216
- Aînés (3 ^{ème} âge) (à partir de 50 ans)	11,9	1.134.028

Tableau : Estimation des effectifs des groupes vulnérables selon diverses sources (données compilées).

2.3 Situation des groupes vulnérables

2.3.1 Les femmes et les jeunes

D'après les estimations, les femmes et les jeunes constituent les groupes les plus importants.

Les femmes constituent 52% de la population et 58% d'entre elles ont moins de 20 ans. En outre, elles constituent 18% des chefs de ménage.

La situation des femmes est marquée par une dualité entre d'un côté un accroissement des responsabilités familiales qui les a placées au cœur des stratégies de survie en temps de crise (perte d'emploi du chef de famille, émigration des hommes) et de l'autre, un faible accès et contrôle sur les ressources financières et productives.

Les femmes sont présentes dans tous les secteurs de la production. Elles représentent 39% de la population active au niveau national.

En milieu rural, elles constituent une proportion importante de la population active et participent à hauteur de 81% aux travaux agricoles. En zone urbaine, le secteur moderne n'accueille que 7,6% des femmes.

Les discriminations observées dans l'accès à certains emplois, le faible niveau de formation des femmes, leur faible niveau d'information, leur accès difficile au crédit et aux ressources productives, leur non intégration dans les systèmes de production dominants, font que la majorité des femmes travailleuses exerce dans le secteur informel où leurs revenus couvrent à peine leurs besoins de survie et ne leur permettent pas d'avoir à une certaine autonomie.

Les taux de mortalité maternelle (480 pour 100.000 naissances) et infantile (65 pour mille) restent encore très élevés en raison : i) de l'insuffisance de soins de santé prénatals, postnatals et obstétriques (21% des femmes enceintes ne subissent pas d'examen prénatal) ; ii) un mauvais état nutritionnel des femmes enceintes (48% souffrent d'anémie nutritionnelle) ; iii) l'âge précoce de la première grossesse (14,3% avant l'âge de 16 ans) ; iv)

les pratiques traditionnelles telles que l'excision et les mutilations génitales des femmes (qui affectent 20% des femmes) et ; v) la faiblesse du taux d'utilisation des contraceptifs (9%).

Sur le plan éducatif, on note qu'environ 78% des femmes âgées de plus de 15 ans sont analphabètes. Le taux de scolarisation était de 63% pour les filles en 2000 (73,5% pour les garçons). Toutefois, il a été enregistré au cours des années 90, une croissance continue de la part des filles dans les effectifs scolarisés, cela est le résultat des campagnes de sensibilisation en faveur de la scolarisation des filles.

En plus de ces situations qui réfèrent aux conditions matérielles et besoins pratiques des filles, il faut évoquer, malgré les actions développées en faveur d'une égalité de genre à tous les niveaux, les multiples situations défavorables dont, entre autres, les problèmes d'accès et de contrôle des pouvoirs dans les instances de décisions.

Les jeunes se caractérisent par le fait qu'ils sont confrontés à de multiples problèmes aussi bien d'éducation, de formation, de santé, d'insertion socioprofessionnelle que d'accès à l'emploi.

Sur le plan de l'éducation et de la formation, le taux de scolarisation globale est estimé en 2000-2001 à 69,40 % (Annuaire Statistiques DPRE/ME) avec, pour les filles un taux de 64,8%. Les problèmes de survie font que beaucoup de parents retirent leurs enfants des écoles.

Dans le domaine de l'emploi, le taux de chômage global (ESP) a été estimé à 10,3%, avec 37,13% pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans, et 63,61% pour ceux âgés de 15 à 34 ans. Ces taux concernent davantage le milieu urbain alors que le milieu rural est surtout touché par le sous-emploi en raison du temps réduit d'occupation (3 à 4 mois dans l'année).

En matière de Santé, l'EDS III (1997) révèle que 22% des jeunes filles de 15-19 ans, soit plus d'une fille sur cinq, ont déjà commencé leur vie féconde ; 18% ont déjà eu, au moins, un enfant et 4% sont enceintes pour la première fois.

La mortalité maternelle est très élevée chez les jeunes filles de 15 à 19 ans (37 pour mille) contre 32 pour mille chez les femmes de 15 à 49 ans. Les pauvres ont plus particulièrement recours à la médecine traditionnelle, notamment en milieu rural.

Par ailleurs, concernant les MST/SIDA, la situation du Sénégal est moins préoccupante que celle du reste de l'Afrique où d'ici l'an 2000, une proportion importante de la jeunesse sera infectée par le virus VIH.

2.3.2 Les enfants

Les différents programmes de rééquilibrage macro-économique et budgétaire dont les programmes d'ajustement structurel et le paiement au titre du service de la dette ont rendu improbable une action susceptible de protéger de façon satisfaisante la santé, la nutrition et l'éducation des enfants alors que le Sénégal est un pays dont 53 % de la population a moins de 20 ans.

Cela s'est traduit par une stabilité (entre 1978-1989) de la part du PIB alloué à l'éducation alors que celle allouée à la santé a connu une baisse de 5,9 à 4,8% sur la même période.

L'UNICEF a montré qu'entre 1997 et 1998, les conditions de vie des enfants sont devenues plus difficiles. Près de 400.000 d'entre eux se trouveraient dans des situations de vulnérabilité et de risque particulièrement préoccupantes. Selon l'UNICEF, 50% d'entre eux sont enrôlés dans des activités pénibles, voire dangereuses, de production de biens et services.

Par ailleurs 25% des filles et des garçons en situation de risque (parfois âgés de 5 ans) sont en rupture temporaire avec leurs familles et sont astreints à mendier quotidiennement (les talibés, accompagnateurs de mendiants, enfants de la rue) pour survivre ou pour le compte de tierces personnes. Les autres 25% sont

affectés par des situations d'abus et d'exploitation sexuelle (telle que la pédophilie et l'abus sexuel sur des filles mineures).

La probabilité pour un enfant sénégalais de décéder avant l'âge de cinq ans est de 145,3 ‰ et celle de décéder avant l'âge d'un an est de 70,1 ‰ (MICS-II-2000). La couverture vaccinale contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos de 51,8 %, reste encore faible. Ces indicateurs concernent exclusivement la petite enfance. Pour les moins jeunes, des programmes d'encadrement sanitaires sont initiés à l'image des Centres Conseils.

Sur le plan éducatif, le taux brut de scolarisation est de 65,5% en 1998/99. Ce taux régresse et se situe à 9% au niveau secondaire. Cette situation met à nu le déficit de l'encadrement éducatif des jeunes.

Le travail des jeunes est très répandu dans la société sénégalaise. En effet, 37,6% des enfants âgés de 5 à 15 ans sont soumis au travail en l'an 2000. Cette importance du travail des jeunes, en âge d'étudier, exprime l'importance de l'appoint attendu des enfants pour la prise en charge des besoins du ménage non satisfaits (santé, éducation, nourriture et gestion sociale).

2.3.3 Les personnes handicapées

Les personnes handicapées rencontrent d'énormes difficultés pour accéder, à l'éducation et à la formation, aux services de santé, à la formation professionnelle et à l'emploi.

Au Sénégal, le système éducatif bien qu'ayant été mis en place depuis longtemps, n'a que très peu pris en charge les besoins de l'essentiel des personnes handicapées en matière d'éducation. Si pour certains enfants handicapés il est possible d'accéder à l'école.

L'accès à l'éducation est, pour une bonne partie, impossible. Deux raisons expliqueraient cela : l'absence de structures spécialisées accessibles et l'inexistence de possibilités de poursuivre les études au-delà d'un certain niveau dans les écoles spécialisées comme dans celles non spécialisées.

Au Sénégal, il n'existe que trois structures spécialisées: l'Institut National d'Education et de Formation des Jeunes Aveugles de Thiès, le Centre Talibou Dabo de Grand Yoff, le Centre Verbotal de Colobane. A côté de ces structures mises en place par l'Etat, il y a, du côté des ONG et associations de personnes handicapées, des initiatives non moins importantes développées dans le domaine de la formation professionnelle.

En plus de ces questions qui se rapportent à la situation des structures spécialisées, il y a plusieurs aspects relatifs à la condition des enfants handicapés évoluant dans les structures scolaires publiques ou privées. Dans la plupart des cas, les équipements scolaires sont conçus pour accueillir des enfants disposant de toutes les capacités physiques et mentales.

L'accès des personnes handicapées aux services sanitaires est déclaré être au rang des préoccupations prioritaires des pouvoirs publics. Les dimensions les plus prises en compte ont été, jusqu'ici : la prévention, l'adaptation, la réadaptation et l'habilitation physique. L'habilitation sensori-motrice a été par la suite introduite grâce aux moyens mis en place par certaines organisations non gouvernementales et certains établissements spécialisés.

La planification familiale est méconnue par certaines femmes handicapées, et pour d'autres, le recours à cette pratique serait strictement interdit par le conjoint. Sur le plan psychosocial, il faut évoquer d'autres problèmes, d'ordre affectif non moins important, liés à l'état des relations et rapports entre les personnes handicapées et les autres personnes ne vivant pas les mêmes situations.

Parmi la très faible proportion de personnes handicapées qui accède aux études secondaires et supérieures, rares sont celles qui arrivent à intégrer des filières techniques conduisant à des catégories de métiers plus demandés sur le marché de l'emploi.

Les types de handicap, dont souffre une bonne partie, ne permettent pas toujours de suivre des cycles donnant des possibilités d'acquérir des aptitudes professionnelles variées qui offrent des perspectives de choix de filières techniques et d'emplois futurs.

Des groupes de jeunes handicapés, qui fréquentent des établissements spécialisés comme les aveugles, les sourds et sourds-muets n'ont quasiment pas de chance d'accès à des institutions professionnelles aptes à leurs dispenser des cours, à divers niveaux, adaptés et qualifiants.

Les corps de métiers les plus enseignés sont la couture, la broderie, la sérigraphie et quelques autres spécialités artisanales. L'informatique est en voie d'être introduite pour offrir à des personnes handicapées d'autres possibilités d'insertion économique et sociale.

Au total, il faut relever une faiblesse, voire, l'absence d'offres de formation technique et professionnelle accessibles pour les personnes handicapées. Il en résulte un faible niveau de qualification et une absence d'opportunités d'emploi dans le secteur public et privé.

Pour les handicapés disposant d'une qualification reconnue, l'existence d'attitudes discriminatoires développées par certains employeurs potentiels est souvent dénoncée. En ce qui concerne l'auto-emploi, des difficultés de trouver des financements et autres moyens de production empêcheraient le développement de petites entreprises au bénéfice des personnes handicapées.

2.3.4 Les personnes du troisième âge

Les effectifs estimés pour 2001 sont de 1.134.028 individus, soit 11,9% de la population sénégalaise. Parmi cette population, les retraités constituent le corps qui s'occupe de la prise en charge des préoccupations économiques et sociales à travers l'Association Nationale des Retraités du Sénégal (ANRS). Avec un taux qui croît de 4% par an, les personnes âgées augmentent marginalement plus vite que l'ensemble de la population qui augmente au rythme de 2,7% par an.

Cette couche de la population est victime naturellement d'une marginalisation socio-économique parce que n'étant plus perçus et considérés comme appartenant à la population active. Avec des revenus précaires et sporadiques, quand ils existent, une santé fragile (pathologies liées à la vieillesse), les personnes âgées sont peu présentes dans les instances de décision et de gestion des structures communautaires, particulièrement en milieu urbain.

Dans les travaux préparatoires du 10^{ème} Plan, leur groupe a été considéré comme l'un des plus vulnérables notamment à cause de l'effritement progressif du statut socioculturel valorisant les personnes âgées, leur faible participation aux instances de décision et à la citoyenneté, l'insuffisance d'organisation et de système de prise en charge des personnes âgées, leur marginalisation économique qui est source de précarité et d'insécurité sociale, l'exclusion prématurée ou la non utilisation de leur expertise, les coûts élevés de prise en charge médicale.

DUEXIEME PARTIE : Bilan des politiques et programmes en faveur des groupes vulnérables et plans d'action

3.1 Les acteurs impliqués

3.1.1 L'Etat Sénégalais

L'Etat joue le rôle de coordonnateur de la mise en place des mécanismes institutionnels et des instruments et stratégies adéquats pour la prise en charge des groupes vulnérables. Une orientation claire de son action dans la lutte contre la pauvreté a été définie dès le 9^{ème} Plan. Cependant, les éléments politiques mis en place jusque-là ont révélé d'importantes faiblesses qu'il convient de corriger dans le cadre du DSRP :

identification des bénéficiaires souffrant de pratiques politiciennes, les approches ponctuelles de gestion de situations de crise, etc.

Les politiques d'ajustement ont engendré des réflexes de restrictions budgétaires. Les secteurs de la santé et de l'éducation, en particulier, ont souffert de plafonds d'investissement arbitraires. Les déséquilibres structurels, qui en ont résulté, justifient pour plus d'efficacité l'existence d'une Cellule d'Appui aux Groupes Vulnérables (CAGV) qui pourrait être coordonnée par la Direction de la Planification du Ministère de l'Economie et des Finances et intégrant, les représentants de toutes les institutions qui interviennent dans la prise en charge des groupes vulnérables.

3.1.2 Les collectivités locales

Elles constituent de par leurs compétences une instance pertinente pour la mise en œuvre des activités de prise en charge des groupes vulnérables. Les avantages comparatifs sont nés de la politique de décentralisation et de transfert des compétences qui ont contribué à rapprocher l'administration des administrés.

3.1.3 Le secteur privé

L'implication du secteur privé dans la définition des politiques sociales est restée relativement faible à cause de l'éclatement en pôles d'obédiences, tout comme le syndicalisme sénégalais. Le secteur privé doit donc être intégré comme partie prenante dans l'exécution de la stratégie de réduction de la pauvreté et dans la définition des politiques sociales qui sont capables de faire baisser les tensions issues du manque de réponse adéquate à la demande sociale par l'état.

3.1.4 La société civile

La crise des années 70 a stimulé le développement des initiatives à la base. Les associations de la société civile, les Organisations Paysannes (FONGS) et les ONG en particulier, se sont activement impliquées dans le développement socio-économique, par l'appui à l'auto promotion des populations notamment en milieu rural.

On dénombre près de 250 ONG officiellement agréées, dont plus d'une centaine se sont fédérées au sein du Conseil des ONG d'Appui au Développement (CONGAD). Elles interviennent sur des thèmes divers : la santé, l'éducation, la gestion des ressources naturelles, la production et le crédit populaires l'intermédiation financière, etc. La FONGS contribue à l'appui des populations par : la formation, l'alphabétisation, la sécurité alimentaire, la participation au capital de la CNCA.

3.1.5 Les populations

Face à la précarisation de leurs conditions de vie, elles ont créé pour leur auto promotion des institutions de solidarité: Groupements féminins, ASC, tontines, djamras, groupements d'intérêt économique (GIE). Elles deviennent de plus en plus des acteurs au premier plan.

3.1.6 Les partenaires au développement

Le développement des initiatives a rencontré l'adhésion de multiples partenaires. A l'analyse le défaut majeur de leur intervention réside dans la multiplicité des procédures et des modes de gestion des interventions. L'État pourrait remédier à cela en appliquant le principe du guichet unique, comme mécanisme de coordination.

Cette centralisation positive rendrait l'État responsable du suivi et de l'évaluation de l'efficacité d'intervention au niveau national et éviterait une dispersion sectorielle préjudiciable à l'harmonisation des approches.

3.2 Les programmes développés

3.2.1 En faveur des femmes

Une évaluation à mis parcours du Plan d'Action National de la Femme (PANAF) réalisée en 2000 axé sur les cinq domaines retenus a mis en évidence les éléments suivants:

- La composante « Promotion économique et lutte contre la pauvreté » : d'immenses efforts ont été déployés par les différents partenaires pour parvenir aux résultats enregistrés sur les plans qualitatif et quantitatif. A partir de 1998-1999, les partenaires extérieurs ont contribué concrètement à la lutte contre la pauvreté des femmes par le biais de divers programmes et projets.

On peut en citer une composante du Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté financé par le PNUD à hauteur de 400 millions FCFA destinés directement à la promotion de l'égalité de genre dans divers domaines socio-économiques, le projet de Lutte contre la Pauvreté/Action en faveur des Femmes et des Enfants, financé par le FAD et le FND essentiellement orienté vers la promotion d'actions génératrices de revenus, l'alphabétisation et l'accès aux infrastructures.

D'autres partenaires extérieurs comme le Japon, le Canada, l'Union européenne, l'Autriche, la Norvège et des ONG ont largement participé au financement de la composante « Promotion économique et lutte contre la pauvreté ».

Certaines contraintes ou insuffisances n'ont pas toujours favorisé l'efficacité et l'efficience des actions. Il s'agit du déphasage entre la date d'adoption du PANAF et celle relative aux cycles de formulation des Programme-Pays par les partenaires extérieurs, de la lenteur observée dans le processus d'élaboration, du poids de la dette sur les budgets alloués au développement humain, en particulier sur les secteurs sociaux qui intéressent les femmes et les filles et de l'absence d'harmonisation, de complémentarité réelle, de coordination entre tous les programmes de lutte contre la pauvreté.

- La composante « Education, formation des femmes et scolarisation des filles » : les progrès réalisés dans ce domaine, grâce à la mise en œuvre du PANAF sont considérables, malgré les écarts importants à combler afin de parvenir à la scolarisation de toutes les filles et à l'éradication de l'analphabétisme des femmes.

La présence des filles s'est améliorée dans le préscolaire (plus de 50% des inscrits depuis 1997-1998), des garderies communautaires accueillent 2.112 filles et 2.096 garçons. Dans l'enseignement élémentaire, le taux brut de scolarisation (TBS) des filles est passé de 49,83% en 1996 à 63% en 1999.

Par contre, dans l'enseignement moyen secondaire général et dans l'enseignement technique, l'évolution du pourcentage des filles n'est pas très significative. Dans l'éducation des adultes, les actions menées ont permis d'augmenter le nombre d'auditrices qui est passé de 88.520 en 1995 à 149.464 en 1998 (+69%) et de réduire le taux d'analphabétisme des femmes de 78,2% en 1995 à 71,5% en 2000.

Par ailleurs, de nombreuses actions de formation ont été menées au profit de groupes de femmes dans les domaines de l'organisation et de la gestion des groupements et dans les domaines techniques. Malgré ces progrès, de fortes contraintes et des faiblesses notoires subsistent et rendent difficile l'atteinte des objectifs du PANAF.

Ces contraintes restent liées aux pesanteurs socioculturelles, au statut de la femme (mariages et grossesses précoces, taux d'abandon élevé à l'école, à l'insuffisance des ressources allouées à l'éducation, au déficit en infrastructures d'équipement et en personnel, au coût élevé des frais d'éducation, à l'insuffisance des mesures stimulantes et celles d'accompagnement.

- La composante « santé des femmes et des petites filles y compris la santé de la reproduction, la santé sexuelle et la planification familiale ». Grâce aux activités menées dans le cadre du Programme de Développement Intégré de la Santé (PDIS), la santé des femmes s'est améliorée de manière générale.

L'espérance de vie des femmes à la naissance est passée de 50 ans en 1995 à 53 ans en 1998 (contre 48 et 51 pour les hommes). L'Indice Synthétique de Fécondité des femmes âgées de 15-49 ans est passé de 6,6 enfants par femme en 1986(EDS I) à 5,2 en 1999 (ESIS). En 2000, le taux des consultations prénatales

a été de 81% pour les femmes ayant accouché au cours des 12 mois précédents l'enquête, et 59,5% des accouchements ont été assistés par un personnel qualifié. Les résultats permettent d'apprécier la sensibilisation des femmes à la santé de la reproduction.

Le Programme National de Lutte contre le VIH/SIDA, contribue à la sensibilisation et à la formation relatives à la santé de la reproduction. Parmi les femmes de 15-49 ans, 73% ont entendu parler du VIH/SIDA et 56% connaissent au moins un moyen de prévention (MICS II).

Des programmes d'IEC et des campagnes de sensibilisation des populations, en direction des enfants en particulier, ont été organisés par le MFSN pour les ONG. Ainsi, le pourcentage d'adolescentes mères entre 15-19 ans a baissé. Il est passé de 20% en 1993 (EDS II), à 18% en 1997 (EDS III).

Des programmes nationaux ont été mis en œuvre pour l'éradication de certaines maladies dont l'onchocercose, la bilharziose et le ver de guinée. Aucun cas ver de guinée n'a été enregistré depuis 1997.

Dans le domaine de la santé, le PANAF est confronté à de fortes contraintes en ce qui concerne les femmes » Ces contraintes découlent du déficit d'équipement et d'infrastructures, notamment ceux nécessaires pour faire face à la santé de la reproduction, de la faible présence des femmes dans la prise de décision dans les comités de santé et le statut de subordination de la femme, du faible niveau d'information des femmes sur les méthodes préventives.

- La composante « Mécanismes institutionnels et financement de la promotion de la femme » : La volonté politique affirmée par le Gouvernement, les partenaires au développement, les ONG et autres organisations de la société civile, s'est traduite par des initiatives novatrices qui ont favorablement influé sur les avancées enregistrées en matière de promotion de la femme.

Il s'agit, entre autres, de la mise en place du Grand Prix du Chef de l'Etat pour la promotion de la Femme Sénégalaise et l'institutionnalisation d'une semaine et de la journée de la femme. Plusieurs initiatives ont aussi permis l'organisation de plus d'un million de femmes dans 6840 groupements de promotion féminine regroupant près de deux millions de femmes érigées en fédération nationale.

Les ONG ont également mis en place un réseau Genre et Développement au CONGAD, le Réseau Siggil Jiggeen qui a exécuté un programme important programme de promotion des droits de la femme et de lutte contre les violences faites aux femmes, le Réseau Africain pour la promotion de la Femme Travailleuse (RAFET), qui œuvre pour la promotion et l'application effective des normes sur le travail des femmes.

Il faut signaler également, la mise en place d'une Mutuelle de Santé, d'Habitat et de Crédits de Proximité pour les femmes ; l'existence de points focaux, sur le plan institutionnel, pour la promotion de la femme, dans tous les départements et de prise de décision entre les acteurs concernés par la promotion de la femme et celle du Conseil Sénégalais de Femmes (COSEF) qui est une plate-forme civile et politique pour l'accès des femmes aux instances de décision ainsi que l'engagement volontaire des populations de Malicounda pour l'abandon des mutilations sexuelles féminines, qui a été le déclic d'une série d'abandon de cette pratique et qui constitue une application pratique de loi pénalisant les violences à l'égard des femmes.

- La composante « Droits fondamentaux des femmes et de la petite fille et accès des femmes à la prise de décision ». Les nombreux efforts déployés par les gouvernants et les autres acteurs ont abouti à des résultats probants en ce qui concerne l'adoption de lois de protection et de promotion des droits de la femme.

Sur le plan juridique, la loi du 29 janvier 1999 réprime de façon spécifique, les violences contre les femmes et renforce les sanctions. Cette loi est axée sur les mutilations génitales exercées sur les filles et les femmes, le harcèlement sexuel, les violences conjugales, les coups et blessures, le viol, la pédophilie et l'inceste.

Sur le plan des mécanismes institutionnels un comité de suivi de l'application de la loi du 29 janvier 1999 sur les violences contre les femmes a été mis en place. Du point de vue de l'exercice du pouvoir judiciaire, on peut noter quelques avancées.

La cour de Cassation est dirigée par une femme, l'une des sections du Conseil d'Etat est présidée par une femme, le tribunal Régional hors classe de Dakar également, la cour d'Appel compte trois présidents de chambre et une femme Avocate générale.

Le projet du Fonds d'Investissement Social mis en place avec le concours de la Banque Mondiale pour une enveloppe d'un montant de 30 millions de dollars américains est axé sur les activités de promotion féminine entre autres.

3.2.2 En faveur des enfants

Pour la promotion et la protection des enfants, différents programmes et projets ont été menés.

Les acquis sont relatifs, surtout la santé de l'enfant et celle de la mère. Entre 1992-93 à 1997, il y a eu une augmentation de 11% de la fréquence des soins prénatals de la mère – qui ont une répercussion sur la santé du nouveau né – avant de fléchir légèrement en 2000 (MICS II) avec toutefois des variations importantes selon l'âge, le milieu de résidence, le niveau d'instruction, etc.

Quant à la couverture vaccinale des enfants, antérieurement très faible, elle se situe actuellement à 44% pour les enfants de moins de 5 ans, avec 55,2% en milieu urbain et 38,2% en milieu rural. Le PEV a permis de faire de grands efforts dans le sens de l'amélioration substantielle de la couverture vaccinale (ESIS, 1999). L'on note, cependant, une tendance régressive au niveau du PEV.

Pour ce qui est de la lutte contre le VIH/SIDA, le Sénégal affiche aujourd'hui un taux de séropositivité de 2%, ce qui en fait un des pays africains les moins touchés par le fléau. En tout état de cause, les conséquences de cette donnée sur la petite enfance résident dans sa relative sécurisation contre des affections quelconques d'origine sidéenne.

Toutefois il faut évoquer la situation combien préoccupante des orphelins du Sida. Malgré la crise (ou à cause d'elle), l'enfance est en train de conquérir un certain nombre de droits fondamentaux à travers des actions menées avec l'appui de la société civile, des organisations non gouvernementales et internationales, des médias et, plus récemment, des autorités politiques ; et ces droits jurent même parfois d'avec les références culturelles traditionnelles les plus ancrées.

Malgré des avancées réelles dans la conquête des droits de l'enfant au Sénégal, beaucoup de lacunes sont à noter. Le droit d'expression, qui semble aujourd'hui largement accessible à la jeunesse sénégalaise, ne couvre réellement que la sphère publique, et surtout en milieu urbain, au sein des familles, il est loin d'être effectif.

Le qualificatif même de la jeunesse peut être l'arbre qui cache la forêt, la jeunesse se réduirait-elle à l'adolescence, de surcroît instruite, et les enfants qui n'ont pas fréquentés l'école, ceux qui ont abandonnés en cours de route, et la petite enfance et les nouveaux nés. Il serait important, dans le traitement des questions relatives à la jeunesse, de prendre en compte les spécificités afférentes aux étapes de développement de l'enfant.

Aujourd'hui, le travail des enfants demeure plus que jamais une réalité malgré les initiatives multiples d'ONG et des organisations internationales telles que le BIT et l'UNICEF, la mendicité des talibés est devenue monnaie courante, le phénomène des enfants de la rue ne recule pas.

Ces phénomènes sont amplifiés par l'exode rural et la pauvreté. Les filles sont utilisées comme marges «d'enrichissement» par les familles par le biais de l'exploitation éhontée de leur féminité dans le cadre de cérémonies fastes.

Différents programmes sont en cours en faveur des enfants. Etant donné le niveau d'intégration des axes de ces programmes aux politiques sectorielles, il est difficile de les mettre ici en exergue. On peut cependant citer.

Le Programme de lutte contre le travail des enfants / IPEC. Initié par le BIT et son programme IPEC de concert avec le Gouvernement sénégalais Le programme IPEC du BIT, il fut lancé en 1998. Son objectif

majeur est d'accroître les capacités nationales à prévenir et lutter contre le phénomène de l'exploitation des enfants au travail.

Le Programme de lutte contre les pires formes de travail des enfants, financé par le gouvernement italien est exécuté par l'UNICEF en coopération avec le Sénégal qui a confié la tutelle du Ministère de la Famille et de la Petite Enfance.

Il a pour objectifs de contribuer à réduire la vulnérabilité des enfants en situation de risque, d'améliorer la situation des enfants pris dans les pires formes de travail, d'appuyer le processus de décentralisation dans le domaine de la protection spéciale des enfants et enfin de renforcer les capacités institutionnelles des opérateurs associatifs et gouvernementaux.

En ce qui concerne les jeunes, il faut noter, outre les actions programmes sectoriels quelques actions spécifiques développés au profil de cette composante pour la promotion de la jeunesse. Il s'agit du Fonds National d'Action pour l'Emploi, de la mise en œuvre de la Convention Nationale Etat/Employeurs pour l'emploi des jeunes qui comprend quatre programmes : un programme de stage en entreprise, un programme contrat de solidarité, un programme contrat d'essaimage et un programme de financement des ressources humaines des PME.

Ces programmes visent à renforcer les capacités des jeunes en vue de leur permettre de développer des activités productives et d'accéder à des emplois.

3.2.3 En faveur des personnes handicapées

Le Fonds National d'Action Social (FNAS) a été mis en place pour contribuer à alléger les souffrances des populations démunies. Le constat aujourd'hui est qu'au Sénégal, il y a une absence criarde de prise en compte des aspirations des personnes handicapées dans les différents chantiers de la nation (construction d'infrastructures publiques, gestion du cursus de formation, insertion professionnelle, etc.).

En dehors de quelques actions d'assistance humanitaires, il n'existe pas de programmes spécifiques visant la promotion des personnes handicapées.

3.2.4 En faveur des personnes du 3^{ème} âge

Pour ce qui est des programmes en faveur des personnes du 3^{ème} âge, il faut regretter l'absence d'initiatives destinées à prendre en compte cette catégorie. Cependant, la volonté de prise en charge est de plus en plus affirmée et des tentatives de développement de programmes sont en cours, notamment à partir de leur plate-forme revendicative.

Le programme du Gouvernement en coopération avec le FNUAP accède sur les questions de population inscrit de plus en plus d'actions en faveur des personnes du 3^{ème} âge. Dans ce sens, le Gouvernement développe de plus en plus d'actions pour traduire les recommandations de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du Plan International d'Action sur le Vieillessement de Vienne en 1982.

Une journée des personnes du 3^{ème} âge est célébrée chaque année au Sénégal et les principales organisations de ce groupe, le FARPAS et l'ANRS développent des initiatives de plaidoyer en leur faveur.

1. Plans d'actions ad hoc pour la prise en charge des groupes vulnérables

L'amélioration durable des conditions de vie des groupes vulnérables est liée au renforcement de la perception et de l'action de l'Etat concernant les services sociaux de base et du renforcement de la part de l'investissement en faveur de l'éducation, de la formation professionnelle et des services sanitaires de base. Les effets de la croissance économique ont tardé à induire une amélioration des conditions de vie de la population sénégalaise en général.

L'effet escompté de la croissance sur l'amélioration des conditions de vie pour les prochaines années dans le contexte de la libéralisation de l'économie sénégalaise ne serait pas obtenu si les efforts certains prévus dans le cadre du DSRP pour la réduction de la pauvreté en général et la prise en charge des groupes vulnérables en particulier ne viendraient pas en complément de la croissance.

Dans ce contexte, l'effort financier nécessaire à la prise en charge des groupes vulnérables est estimé à un coût global de 78,25 milliards de FCFA, soit 15,65% du volume du DSRP, répartis comme suit :

Programmes ad hoc Femmes :	8,90 milliards
Programmes ad hoc Enfants :	7,50 milliards
Programmes ad hoc pour personnes Handicapées :	2,90 milliards
Programmes ad hoc pour les Personnes du 3ème âge :	8,00 milliards
Programmes ad hoc Cadre de vie urbain :	20,25 milliards
Programmes ad hoc Cadre de vie rural :	22,70 milliards.

4.1 Plan d'action en faveur des enfants

Objectifs	Activités	Résultats	Indicateurs	Coûts	Maîtres d'œuvre
<p>Objectif 1 :</p> <p>Assurer une couverture socio-sanitaires et nutritionnelle adéquate à tous les enfants de familles vulnérables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le fonctionnement du système de soins de santé primaire et la capacité du système à prendre en compte les enfants des populations pauvres et exclues (Médicaments à bas prix, faciliter l'accès aux structures de santé..) ; - Promouvoir l'éducation pour la santé de la mère et de l'enfant ; - Pérenniser les résultats satisfaisants des programmes nationaux de santé tels que les PEV, etc. ; - Elaborer et mettre en oeuvre une politique nutritionnelle ciblée sur les enfants des ménages les plus vulnérables ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Le système de soins de santé primaire et la capacité à prendre les enfants des pauvres sont améliorés. - La mère et l'enfant sont sensibilisés pour prendre en charge leur santé ; - La situation sanitaire des cibles s'améliore durablement ; - Diminution de la malnutrition infantile et des maladies afférentes ; - L'état sanitaire des enfants s'améliore ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de mortalité infanto-juvénile - Taux de prévalence de certaines maladies - Accroissement taux consultation - Prévalence de l'insuffisance pondérale dans le groupe ; - Statistiques des Centres de santé ; - Nombre de schémas d'aménagement de l'espace prévoyant des 	1 milliard CFA	<p>Ministère de l'action sociale</p> <p>Ministère de la santé</p> <p>Ministère de la Famille et de la petite Enfance</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter par des activités de sensibilisation et la promotion de RVO et des activités nutritionnelles contre les maladies diarrhéiques, la malnutrition, la toxicomanie, le retard de croissance, etc. ; - Aménager des espaces et des infrastructures favorables à l'épanouissement des enfants ; - Lutter contre les pires formes de travail des enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants disposent de cadres d'épanouissement ; - Les risques auxquels sont confrontés les enfants travailleurs sont jugulés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les aires de jeu ; - les statistiques des accidentés aux travail. - Nombre d'enfants impliqués dans les pires formes de travail 		
<p>Objectif 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Scolariser et former tous les enfants en âge scolaire et non pris en charge. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les parents sur l'importance de l'éducation des enfants pour leur avenir ; - Doter les écoles des zones pauvres en cantines scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Les parents appréhendent l'importance de l'éducation ; - Les enfants ont davantage accès à l'école grâce à leur prise en charge pour la restauration 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de scolarisation - Taux d'inscription des enfants issues de familles pauvres 	2 milliard	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Education nationale - Ministère de l'action sociale - Ministère de la famille et de la petite enfance
<p>Objectif 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger et promouvoir les enfants en situation de risque. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer appliquer et vulgariser la législation en vigueur en matière de protection de l'enfant ; - Sensibiliser les populations notamment les enfants travailleurs et leurs employeurs contre les risques liés aux pires formes de travail - Sensibiliser contre les fléaux de 	<ul style="list-style-type: none"> - Des lois de protection de l'enfant sont adoptées, vulgarisées et appliquées dans toute leur rigueur ; - Les jeunes travailleurs exercent des métiers accessibles aux jeunes ; - Les enfants sont sensibilisés sur les méfaits de la 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de centres d'écoute et de conseil pour adolescents ; - Augmentation du nombre de centres d'écoute et de conseil pour adolescents ; - Les enfants en situation difficiles sont 	1,5 milliard CFA	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la Justice - Ministère de l'Education nationale - Ministère de l'action sociale - Ministère de la famille et de la petite enfance

	<p>la drogue et les risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des actions du Programme National de Prise en Charge des enfants en Situations de Vulnérabilité ; - Elaborer une législation spécifique aux mineur(e)s qui prend en charge leurs spécificités ; - Augmenter les capacités des familles défavorisées à prendre en charge leurs enfants ; 	<p>drogue</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un nouveau programme est développé et mis en œuvre - Les enfants sont juridiquement protégés ; - Création d'au moins un centre spécialisé par région. 	<p>davantage pris en charge cadre logique du Programme ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une loi spécifique aux jeunes est adoptée. - 50% des familles pauvres voient les capacités de prise en charge de leurs enfants renforcés 		
<p>Objectif 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une stratégie de prise en charge des enfants en milieu semi ouvert 	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et mettre en œuvre des actions de promotion de la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi - Mettre en place des stratégies adaptées permettant aux enfants en conflit avec la loi de reprendre et de continuer leur scolarité ; - Concevoir et mettre en œuvre des activités de formation des jeunes - Améliorer les conditions de travail et la qualité du service dans les structures de prise en charge des enfants en conflit avec la loi 	<ul style="list-style-type: none"> - Des programmes de réinsertion socio-économique des enfants sont conçus - Les enfants bénéficient d'une qualification professionnelle après leur séjour dans les structures spécialisées de rééducation - Des structures de formation sont mises sur pied au profit des enfants en conflit avec la loi - Les conditions de travail et la qualité du service sont réhabilitées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le pourcentage d'enfants effectivement réhabilités ; - Les enfants en situation de rééducation ont accès à des formations techniques; - Les Programmes des Institutions spécialisées sont améliorées ; - Nombre de structures réhabilitées ou mises sur pied ; 	1 milliard	

<p>Objectif 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Susciter une mobilisation sociale pour l'amélioration des conditions de vie des talibés dans les daaras. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un plaidoyer auprès des autorités politiques, religieuses, coutumières, partenaires au développement et de toute la communauté en faveur de meilleures conditions de vie des talibés ; - Favoriser par des activités de médiation la prise en charge d'enfants de la rue par des familles d'accueil (parrainage) ; - Faire un plaidoyer pour l'organisation du système coranique autour des mosquées ; - Créer et renforcer les capacités des institutions spécialisées de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité (talibés, enfants abandonnés ou en conflits avec la loi) ; - Subventionner les écoles coraniques fiables ; - Créer les conditions d'une formation des talibés dans leurs villages d'origine ; - Organisation de curriculum à l'intérieur des écoles coraniques permettant une formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les autorités politiques, religieuses, coutumières, partenaires au développement et de toute la communauté est sensibilisée pour l'amélioration des conditions des talibés - Les enfants sont parrainés ; - Les décideurs sont sensibilisés sur la pertinence de l'organisation du système coranique autour des mosquées ; - Les écoles fiables sont subventionnées ; - Les talibés apprennent dans les écoles de leur localité ; - Les talibés suivent une formation académique et professionnelle ; - Les maîtres surveillent le cadre de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les archives et les documents ; - Les comportements des parents vis-à-vis des enfants ont changé ; - Les parrains sont connus ; - Archives et documentation ; - Le nombre d'institutions compétentes augmente ; - Les écoles coraniques figurent sur la liste des écoles subventionnées ; - Les enfants apprennent chez eux ; - Les talibés ont une qualification professionnelle à la fin de leurs cursus ; - Le cadre de vie des talibés est bien entretenu. 	<p>2 milliard</p>	<p>Ministère de l'Education nationale</p> <p>Ministère de l'action sociale</p> <p>Ministère de la famille et de la petite enfance</p>
---	--	---	--	-------------------	---

	académique et professionnelle;				
	- Sensibilisation des maîtres coranique pour une meilleure gestion du cadre de vie des talibés.				

4.2 Plan d'action du Groupe des Handicapés

Objectifs	Activités	Résultats	Indicateurs	Coûts	Maîtres d'œuvre
Objectif 1 : - Améliorer l'état sanitaire et la mobilité des personnes handicapées	- Créer les conditions facilitant l'accès des handicapés aux infrastructures sanitaires, existants ou en construction, par la prise en compte de leurs contraintes physiques ; - Doter les formations sanitaires, sur l'étendue du territoire, d'équipements appropriés permettant aux personnes handicapées d'être consultées aisément ; - Mettre en œuvre un programme spécial de suivi des jeunes filles handicapées enceintes ;	- Les personnes handicapées ont facilement accès aux infrastructures et équipements sanitaires ; - Les handicapés bénéficient d'une prise en charge sanitaire efficiente ; - La santé reproductive des femmes handicapées est améliorée ; - les personnes handicapées accèdent facilement aux médicaments ; - les	- Les infrastructures et les équipements sociaux disposent d'installations spécifiques pour les handicapés ; - Le taux de couverture besoins sanitaires des handicapés est de 100% ; - Il n'est plus noté de complication sanitaire chez les femmes handicapées enceintes ; - Pas de rupture d'approvisionnement des malades ; - Le niveau de dotation des centres en appareil est satisfaisant ; - Tous les	1 Milliard fcfa	Ministère de l'action sociale Ministère de la santé Ministère de l'Economie et des Finances

	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès des personnes handicapées aux médicaments et aux services essentiels ; - Faciliter l'accès aux centres de réadaptation fonctionnelle et aux matériels d'appareillage orthopédique ; - Réduire les coûts des appareils et services à usage courant des handicapés. 	<ul style="list-style-type: none"> contraintes physiques ou sensori-motrices des handicapés sont amoindries ; - Les coûts des appareils sont accessibles 	handicapés sont pris en charge.		
<p>Objectif 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'éducation et la formation des personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer les conditions facilitant l'accès des handicapés aux infrastructures et équipements scolaires et universitaires existants ou en construction, par la prise en compte de leurs contraintes physiques et sensori-motrices ; - Promouvoir la scolarisation universelle de tous les enfants handicapés en âge de scolarisation dans un contexte intégrateur ; - Doter gratuitement en fournitures les jeunes handicapés ; - Retenir le handicap comme un critère d'attribution de la bourse ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Les contraintes d'accès aux établissements scolaires et universitaires sont levées ; - Tous les enfants handicapés sont scolarisés ; - Les élèves handicapés ont des fournitures scolaires complètes ; - Le handicap est devenu un critère comptant dans l'attribution de la bourse ; - les handicaps subissent une formation dans des professions sans risque 	<ul style="list-style-type: none"> - Les handicapés fréquentent sans difficulté les établissements scolaires et universitaires ; - Le taux de scolarisation des enfants handicapés est de 100% ; - Tous les élèves handicapés ont leurs fournitures scolaires au complet ; - Le handicap figure sur le registre des critères d'attribution de la bourse ; - 100% des handicapés adultes sont alphabétisés. 	500 millions f.cfa	Ministère de l'Education nationale Ministère de l'action sociale Ministère de la petite enfance

	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter le choix des filières de formation professionnelle des handicapés à leur aptitude physique ; - Encourager par des mesures incitatives l'implication des personnes handicapées dans des programmes d'alphabétisation fonctionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - pour leur état physique ; - Les personnes handicapées adultes sont alphabétisées. 			
<p>Objectif 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la situation économique et sociale des personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une politique spéciale de solidarité en faveur des personnes handicapées à travers des stratégies d'insertion ou de réinsertion à base communautaire. - Promouvoir par des mesures discriminatoires positives, l'accès des personnes handicapées à l'emploi dans le secteur public; - Faciliter l'accès des personnes handicapées aux moyens de production en vue de les aider à développer des activités génératrices de revenus et à s'intégrer aux réseaux de promotion économique et social existant 	<ul style="list-style-type: none"> - Une plus grande solidarité envers les personnes handicapées est mise en œuvre ; - De plus en plus de personnes handicapées trouvent du travail ; - Les handicapés ont un accès facile aux moyens de production. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des stratégies opérationnelles d'insertion et de réinsertion existent ; - Un plus grand nombre de handicapés sont employés ; - Des lignes de crédits pour les handicapés existent. 	700 millions FCFA	Ministère de l'Action Sociale Ministère de l'Emploi et de la Fonction Publique

<p>Objectif 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre les préjugés négatifs dont sont victimes les personnes handicapées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Vulgariser, par des méthodes et supports appropriés, les expériences positives développées par les personnes handicapées ; - Transformer, par des activités de sensibilisation, les attitudes négatives vis-à-vis des personnes handicapées ; - Appuyer le développement institutionnel des structures et organisations oeuvrant pour la promotion des personnes handicapées. - Appuyer les activités de la section sénégalaise de handisport - Impliquer les personnes handicapées dans les procédures de prise de décision. - Adopter des lois de protection des personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> - Les handicapés sont mieux compris et mieux considérés. - les populations comprennent mieux la situation des handicapés ; - les organisations oeuvrant pour la promotion des personnes handicapées disposent de moyens d'intervention accrus. - La section sénégalaise de handisport dispose de moyens accrus et participe aux activités organisées au plan national et international 	<ul style="list-style-type: none"> - Les populations sont sensibilisées sur le rôle important que jouent les handicapés dans la société ; - Les populations ont plus de considération pour les handicapés; - les organisations ont une existence légale et sont fonctionnelles. - Le nombre de personnes handicapées pratiquant des activités sportives augmente. 	<p>700 millions FCFA</p>	<p>Ministère de l'Action Sociale</p> <p>Ministère des Sports</p>
--	---	---	---	--------------------------	--

4.3 Plan d'action personnes du 3ème âge

Objectifs	Activités	Résultats	Indicateurs	Coûts	Maître d'œuvre
<p>Objectif 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre sur pied un système de 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une allocation minimum interprofessionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Les retraités disposent d'une allocation 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires ; 	<p>4,5 milliards FCFA pour le FNR</p> <p>2 milliards</p>	<p>Ministère de la Solidarité Nationale</p>

prise en charge des personnes du troisième âge	<ul style="list-style-type: none"> - Ile de retraite ; - Créer un Fonds de promotion de l'habitat social. 	<ul style="list-style-type: none"> - minimum de retraite ; - Les travailleurs retraités ont des facilités pour acquérir une maison. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de retraités ayant accès à la propriété privée ; 	FCFA	
Objectif 2 : <ul style="list-style-type: none"> - Encourager la reconversion professionnelle ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des fonds de promotion des personnes du 3^{ème} âge ; - Accorder l'exonération aux personnes du troisième âgés de plus de 65 ans ; - Sécuriser le travail des personnes du troisième âge qui exercent une activité professionnelle ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Les personnes du 3^{ème} âge ont des capacités financières pour investir ; - Les personnes âgées ont moins de contraintes pour rentabiliser leurs investissements ; - Les personnes du 3^{ème} âge encourent moins de risques dans l'exercice de leurs activités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises créées par le 3^{ème} âge ; - L'état des mesures d'allègement fiscal prises ; - Nombre d'accidentés du travail. 	1 milliard FCFA	Ministère de l'Economie et des Finances Ministère du Travail
Objectif 3 : <ul style="list-style-type: none"> - Garantir l'épanouissement physique et moral des personnes du troisième âge 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de structures sanitaires spécialisées en gériatrie de gériatrie ; - Améliorer la couverture des besoins sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Les personnes du 3^{ème} âge disposent d'une structure pour suivre leur situation sanitaire ; - Les personnes du 3^{ème} âge sont pris en charge par les structures de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures de gériatrie ; - Nombre de structures de gériatrie et de médecins spécialisés ; - Taux de couverture sanitaire des 	500millions F.CFA	Ministère de la santé

4.4 Plan d'action pour l'environnement et le cadre de vie urbain

Objectifs	Activités	Résultats Attendus	Coûts	Indicateurs
<p>Objectif 1 :</p> <p>- Accès à l'eau potable, aux réseaux d'assainissement et de collecte d'ordures,</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les groupes vulnérables et assurer un paiement direct du gouvernement au fournisseur couvrant une partie de leur facture - Subventionner les coûts ou permettre de les répartir sur une plus longue période, en les incluant aux factures mensuelles - Appliquer une grille tarifaire qui va maintenir une tranche sociale de facturation. - Prendre des mesures complémentaires telles que des programmes de crédit pour financer les frais de raccordement des groupes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> - Les populations urbaines ont accès à un cadre de vie assaini grâce aux programmes d'assainissement définis dans le cadre du PLT - Les populations ont accès à l'eau potable - Réduction du coût de raccordement pour les utilisateurs à faible revenu 	<p>- 10% Coûts plan ONAS soit 10 milliards CFA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le taux de ménages vulnérables ayant accès à de l'eau potable - Le taux de ménages vulnérables ayant accès aux réseaux d'égouts - Le taux de ménages vulnérables ayant accès à des sanitaires efficaces
<p>Objectif 2 :</p> <p>Assurer l'approvisionnement des groupes vulnérables en combustibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer l'éducation sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène aux projets d'approvisionnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des pressions exercées sur les ressources naturelles et les ménages sont 	<p>9,8 milliards CFA</p>	<p>Les prix d'achat du pétrole lampant et de la bouteille de gaz</p>

domestiques	<ul style="list-style-type: none"> - nt en eau collective - Implanter des (boutiques) énergie pour notamment la promotion du kérosène (pétrole lampant) dans les ménages pauvres en tant que combustible domestique - Réaliser des terminaux de charbons de bois, pour une meilleure maîtrise de la filière des combustibles ligneux - Soutenir la diffusion de foyers améliorés 	<ul style="list-style-type: none"> approvisionnés en combustibles domestiques à des prix économiquement supportables - Diminution des risques d'incendies dus à la nature des matériaux des logements - Interventions des services municipaux dans les quartiers sécurisés foncièrement 		
<p>Objectif 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès à des parcelles viabilisées, à des logements adéquats et à des équipements de base 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des investissements directs dans la construction et les infrastructures afférentes ; - Créer des lignes de crédits « habitat » accessibles aux faibles revenus ; - Améliorer les conditions de logement en changeant les matériaux inflammables (bois, cartons, plastique, paille) par des matériaux plus durables - Création d'un fonds d'investissement 		Fonds de viabilisation 5 milliards CFA	<p>Existence de fonds et de lignes de crédits « habitat »</p> <p>Nombre de parcelles viabilisées et aménagées</p>

	<p>pour la viabilisation des sites pour les groupes vulnérables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation foncière des sites occupés illégalement 			
<p>Objectif 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les transports urbains 	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter les compagnies de transport pour à faciliter l'accès des pauvres au transport collectif - Veiller au respect des normes sonores et d'émissions de gaz nocifs par les transports en commun - Encourager l'utilisation des transports publics en augmentant la fréquence des rotations 	<ul style="list-style-type: none"> - Les populations se déplacent aisément avec des moyens de transports adéquats - Baisse du ticket 	<ul style="list-style-type: none"> - 650 millions de Subvention de l'Etat à DDD et aux autres services de transport public 	
<p>Objectif 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les dommages de santé liés à l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les populations sur les pratiques d'hygiène élémentaire : lavage des mains, évacuation correcte des excréments humains comme instruments de prévention des diarrhées; - Subventionner des changements de combustibles de façon à réduire le niveau de leurs particules en milieux urbains - Désherber autour des 	<ul style="list-style-type: none"> - Les améliorations au niveau de l'accès à l'eau et à l'assainissement vont réduire les maladies associées, notamment la diarrhée - Les améliorations de l'infrastructure sanitaire dans les écoles se vont se traduire par une augmentation du taux de 	<ul style="list-style-type: none"> - Coûts à prendre de la contribution du MS IEC 350 millions CFA - Projet de Mobilité Urbaine - Budget municipalités et PRODAK 250 millions CFA 	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence des maladies et morts causées par des maladies transmises par vecteurs - Taux de fréquentation des filles à l'écoles - Prévalence des insuffisances pondérales chez les enfants de moins de cinq ans - Taux de malnutrition infantile

	<p>maisons et des pièces d'eau, en conduisant des inspections de maison à maison pour trouver les sites de reproduction,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyer les fossés d'assainissement publics et communautaires, et assurer un suivi régulier de la tenue des édicules communautaires - Assurer la collecte et le ramassage régulier les ordures - Instaurer des missions d'inspection périodiques des sites à risques et des foyers de propagation des nuisances 	<p>fréquentation (particulièrement des filles)</p>		
<p>Objectif 6 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la sensibilité aux catastrophes urbaines 	<ul style="list-style-type: none"> - L'adoption et la réalisation de programmes d'IEC du grand public ; - Développer un système d'alerte et d'intervention rapide; - Mettre à la disposition des populations des informations sur les bons comportement en cas de sinistre; 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction du nombre de victimes d'inondations, sécheresse - Un système opérationnel d'alerte et de gestion des catastrophes urbaines est mis en place - Réduction du nombre de victimes d'accidents industriels, d'incendies 	<ul style="list-style-type: none"> - Coûts des PAU et d'un système d'alerte et de communication <p>250 millions CFA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le taux de ménages vivant dans des zones précaires marginales

<p>Objectif 7:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les services municipaux et améliorer la planification urbaine et le zonage 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des programmes locaux d'Action 21 pour la fourniture d'eau courante, le ramassage régulier des ordures, des installations sanitaires acceptables - Concevoir et mettre en œuvre un programme de planification participative, et une réforme du zonage qui tiennent compte des lieux de travail et des besoins immobiliers des groupes vulnérables - Inclure l'agriculture urbaine dans la planification des villes - Doter chaque municipalité d'un plan de gestion ; - Renforcer les capacité techniques et financières des services municipaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Les services municipaux offrent aux groupes vulnérables une gamme de services : des égouts, des systèmes de drainage, l'adduction d'eau, le ramassage des ordures - Une bonne planification urbaine va permettre la régénération des écosystèmes, la création d'emplois et la production de nourriture - Les capacités des services municipaux sont renforcer 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds de restructuration et régularisation foncière des quartiers spontanés : Supplément au fonds de viabilisation de 2 milliards CFA
--	---	---	---

4.5 Plan d'action Cadre de vie rural

Objectifs	Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Coût	Maître-d'œuvre
<p>Objectif 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une gestion rationnelle des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer l'espace rural selon l'approche "terroir" ; - Rendre 	<ul style="list-style-type: none"> - L'espace rural est exploité de manière optimale et 	<ul style="list-style-type: none"> - Des aires de cultures, de pâturages, de foresterie, etc., sont 		Ministère de la jeunesse de l'environnement et de l'hygiène publique

naturelles	effectif le transfert de la compétence de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles par les collectivités à la base ;	<p>durable ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les populations rurales gèrent effectivement leurs ressources naturelles ; 	<p>aménagées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - les permis d'occuper et d'exploiter sont délivrés par les élus locaux ; 		Ministère de l'Intérieur
<p>Objectif 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approvisionner les villages en eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> - Doter les villages qui n'ont pas accès à l'eau potable en puits équipés de systèmes d'exhaures manuels, solaires ou éoliennes ; - Définir des périmètres de protection et de lutte contre l'insalubrité autour des puits villageois ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Les populations ont de l'eau en quantité suffisante ; - Les eaux des puits ne sont plus contaminées ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de puits creusés ; - Plus de problèmes de santé liés à l'eau 	10 milliards FCFA	Ministère de l'Energie l'Hydraulique
<p>Objectif 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir un système d'assainissement autonome et efficace 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des ouvrages collectifs et individuels d'évacuation des excréta ; - Réaliser et promouvoir des fosses de compostages des ordures ménagères ; - Réaliser des ouvrages collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Les normes d'hygiène sont respectées par les populations; - Les ordures ménagères sont recyclées ; - La propreté du village est assurée 	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement domestique propre ; - Production de compost ; - Environnement domestique propre ; 	1,5 milliards FCFA	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
	<ul style="list-style-type: none"> - enfouissement des déchets non biodégradables ; - Impliquer les populations dans la conception et 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation active des populations et des autorités locales à la prise en charge du 	<ul style="list-style-type: none"> - Les populations sont devenues les propres responsables de leur cadre 	300 millions FCFA	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique

	<p>la réalisation des activités ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à des ouvriers-relais à construire des latrines ; - Tenir des ateliers de sensibilisation sur les enjeux de l'assainissement, les voies de transmission des maladies, la lutte contre la dégradation du cadre de vie, etc. 	<p>cadre de vie ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'emploi et de ressources en termes de revenus ; - Changement positif des comportements et attitudes des populations vis-à-vis du cadre de vie. 	<p>de vie ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les conditions de vie se sont améliorées ; - Les populations se comportent en responsables et en connaissance de cause. 		
<p>Objectif 4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Doter les zones déficitaires en équipements téléphoniques et électriques et l'électrification rurale 	<ul style="list-style-type: none"> - Connecter les zones rurales non desservies au réseau de téléphonie moderne; - Connecter les collectivités rurales aux réseaux électriques ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Les populations rurales ont accès au téléphone ; - Les concessions, les infrastructures et les équipements ruraux sont alimentés en électricité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les populations sont ouvertes sur le reste du monde et s'informent en temps réel ; - Le niveau de commodité et de confort des populations est amélioré ; 		Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique

<p>Objectif 5:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer et sécuriser l'accès des populations aux combustibles domestiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des terminaux de charbon de bois avec pont à bascule et aire de stockage à l'entrée dans tous les centres de consommation ; - Sensibiliser les populations à l'utilisation rationnelle de l'énergie et aux nouveaux combustibles comme le kérosène, charbons de biomasse, gel fuel, etc. ; - Vulgariser des techniques d'exploitation rationalisée des combustibles ligneux et rationalisation de la consommation des combustibles ligneux ; - Mettre en place un fonds d'appui spécifiques pour faciliter l'acquisition d'équipements à efficience énergétique améliorée. 	<ul style="list-style-type: none"> - La fourniture de charbon de bois est plus régulière ; - Les populations adoptent les nouvelles sources d'énergie renouvelables ; - Les exploitants utilisent des techniques rationnelles d'exploitation des ressources ligneuses ; - Des mécanismes financiers opérationnels sont mis en place pour l'acquisition d'équipements à efficience énergétique améliorée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de terminaux et d'aires de stockage ; - Campagnes de sensibilisation par des media divers ; - Campagnes de sensibilisation par des media divers ; - Existence de structures de financement des exploitants. 	<p>10,9 milliards FCFA</p>	<p>Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique</p>
---	---	--	--	----------------------------	---

4.6 Plan d'action en faveur des femmes

Objectifs	Activités	Résultats attendus	Coûts	Indicateurs
<p>Objectif 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au renforcement des droits des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et mettre en œuvre des activités de sensibilisation contribuant à l'élimination des violences faites aux petites filles et aux femmes ; - Concevoir et vulgariser des outils de promotion des droits humains et notamment de la femme ; - Vulgariser les textes fondamentaux relatifs aux droits des femmes ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Les violences faites aux petites filles sont éliminées - Les droits de la femme sont mieux connus - idem 	<p>2 milliards</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les femmes jouissent de leurs droits. - Les femmes sont de moins en victimes des violences. - Les hommes et les femmes ont une connaissance accrue des textes et les femmes bénéficient d'une protection juridique appropriée.
<p>Objectif 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'amélioration de la situation économique et sociale des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Doter les zones rurales et urbaines, peu équipées, en matériel d'allègement des travaux domestiques ; - Créer des centres de formation professionnelle pour le renforcement des capacités des femmes ; - Mettre à la disposition des femmes rurales des technologies et équipements appropriés de transformation et de conservation des produits ; - Mettre en place des fonds de promotion économique et de soutien aux activités des femmes ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Les travaux domestiques des femmes sont allégés - Les capacités des femmes en zone rurale sont renforcées - Des technologies et équipements de transformation et conservation des produits sont disponibles en zone rurale - Des fonds de promotion économique des femmes sont disponibles 	<p>4 milliards</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gain de temps obtenu par les femmes grâce aux équipements d'allègements. - Niveau de compétence des femmes et taux d'application des connaissances acquises. - Taux d'accès des femmes au crédit et niveau des activités génératrices de revenus développés par les femmes

<p>Objectif 3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'amélioration de la situation sanitaire des femmes et des filles 	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et mettre en oeuvre des programmes de mobilisation sociale pour l'accroissement du taux de consultations prénatales; - Concevoir et mettre en oeuvre des programmes de mobilisation sociale pour la diminution du taux de morbidité et de mortalité dues aux avortements ; 	<ul style="list-style-type: none"> - La mobilisation sociale pour l'accroissement du taux de consultation prénatale est effective - La mobilisation sociale pour la réduction des taux de morbidité et de mortalité dues aux avortements est effective. 	<p>900 millions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le taux de consultations prénatales est de 100% ; - Le taux de mortalité maternelle et infanto-juvénile sont sensiblement réduits ;
<p>Objectif 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la promotion de l'éducation et de la formation des femmes et des filles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et mettre en oeuvre des programmes de promotion de l'égalité des chances et des sexes dans le système éducatif privilégiant le plaidoyer et la mobilisation sociale ; - Contribuer par des activités de mobilisation sociale à l'accroissement du taux d'inscription et au maintien des différentes catégories à l'école ; - Développer et mettre en oeuvre des programmes d'éducation et d'alphabétisation fonctionnelle au profit des femmes notamment en milieu rural 	<ul style="list-style-type: none"> - L'égalité de chances et des sexes dans le système éducatif est reconnue - La mobilisation sociale pour l'accroissement du taux d'inscription et le maintien à l'école est effective. - Des programmes d'éducation et d'alphabétisation fonctionnelle au profit des femmes en milieu rural sont implantés. 	<p>2 milliards</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de l'égalité effective entre filles et garçons au niveau de l'accès au système éducatif ; - Evolution du taux d'accès des filles à l'école ; - Evolution du nombre de centres de formation pour les femmes ;